



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le 26/05/2021

ID : 083-218300036-20210525-DCM2021_044-DE



Délibération N° 2021-044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mai, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Raymond BORIO, Adjoint au Maire.

Présents : Mmes, MM. Hugues MARTIN, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Nadine MARION représentée par Aude ABIME

Michel MANISCALCO représenté par Roland NARDELLI

Absent : Roger MALAMAIRE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT-CONVENTION DE GESTION EXERCICE 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un président dans les séances où le compte administratif est débattu. Monsieur Raymond BORIO a été élu Président pour la délibération portant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Assainissement-convention de gestion de la Commune.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Assainissement-convention de gestion de la Commune qui s'établit ainsi :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat N-1 reporté	0,00 €
Résultat de clôture	0,00 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat N-1 reporté	0,00 €
Résultat de clôture	0,00 €

RESULTAT TOTAL DE CLOTURE	0,00 €
----------------------------------	---------------

Le Conseil Municipal, *hors la présence du Maire*, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Assainissement-convention de gestion de la Commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance : Raymond BORIO, Adjoint au Maire

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2021-044

